

<b>Fiche-action n° 3- Accompagner les mobilités durables et solidaires</b>		
<b>Objectif prioritaire 1</b>	<b>Développer l'attractivité du territoire de manière durable et équilibré</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant</b>	FEDER OS 5	Montant prévisionnel : 350 000 €
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b>	<p><b>Objectifs prioritaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le transport en commun durable</li> <li>- Développer le co-voiturage</li> <li>- Développer la mobilité active</li> <li>- Développer une offre de transport adaptée aux jeunes</li> <li>- Favoriser l'interconnexion entre habitants, services, commerces, équipements</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> développer une offre de mobilité variée pour la population afin de faciliter l'accès aux commerces, services, équipements, emploi, ...</p> <p><b>Effets attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de vie des habitants sur le territoire</li> <li>- Réduire les inégalités entre les habitants sur la mobilité durable</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes / diagnostics / démarches d'accompagnement</li> <li>- Acquisition ou développement d'outils favorisant la mobilité</li> <li>- Développement de solutions favorisant la mobilité</li> <li>- Investissements permettant la création de nouveaux aménagements</li> <li>- Investissements, aménagements, équipements permettant le développement et/ou la modernisation des services existants</li> <li>- Actions de sensibilisation / animation à la pratique du vélo</li> </ul>	
<b>Inéligibilités</b>	<b>Concerne les dépenses et les bénéficiaires :</b>	

	<p>FEDER : ne sont pas éligibles :</p> <p><b>Les bénéficiaires suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ;</li> <li>- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole.</li> </ul> <p><b>Les dépenses suivantes :</b></p> <p>Dépenses d'auto-construction</p> <p>Bénévolat</p> <p>Contributions en nature</p> <p>Acquisition foncière et immobilière</p> <p>Crédit-bail</p> <p>Bail emphytéotique</p> <p>Frais salariaux des personnes qui ne sont directement rattachés à l'opération</p> <p>Matériels de renouvellement ou d'entretien ou le remplacement à l'identique</p> <p>Les seules mises aux normes réglementaires</p> <p>Les bandes cyclables</p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs</b>	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5),</p> <p>Dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p>Sans objet car l'OS 3 concerne la mobilité urbaine</p>
<b>Principes/Modalités de sélection</b>	<p>Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.</p>
<b>Fonctionnement du dispositif</b>	<p>Les projets seront sélectionnés au fil de l'eau.</p>
<b>Taux d'aide</b>	<p>jusqu'à 90 % pour les projets de fonctionnement et jusqu'à 80% pour les projets d'investissement</p> <p>Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales</p>
<b>Type de soutien</b>	<p>Subvention.</p>
<b>Planchers</b>	<p>Double plancher de 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide.</p>
<b>Plafonds</b>	<p>Plafond de FEDER par projet : 75 000€</p>

